



Nuit de la Solidarité 2025 : 3 507 personnes sans solution d'hébergement recensées à Paris et 768 dans 30 communes de la Métropole du Grand Paris

Dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 janvier 2025, plus de 2000 volontaires parisiens (1 500 Parisiennes et Parisiens et 500 professionnels) et plus de 2 200 bénévoles métropolitains sont allés à la rencontre des personnes sans-abri à Paris et dans une trentaine de villes métropolitaines, pour mener un nouveau décompte lors de la 8^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité.

Le chiffre global présente une stabilité par rapport aux décomptes de l'an dernier (3491 personnes décomptées en 2024), mais celle-ci n'est qu'apparente. Il ne comptabilise pas les 700 personnes mises à l'abri dans les lieux de la Ville de Paris ni les 340 jeunes occupant la Gaîté lyrique.

La Nuit de la Solidarité est organisée par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, avec l'appui l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) qui coordonne le décompte des personnes sans-abri. Ces premiers résultats seront consolidés d'ici l'été 2025.

Les premières estimations pour Paris font état de **3 507 personnes** sans solution d'hébergement sur le territoire parisien la nuit du 23 au vendredi 24 janvier 2025, dont 14% de femmes. 70% personnes recensées ont été rencontrées dans les rues de Paris et 30% dans d'autres secteurs :

- **336** sur les talus du périphérique, dans des campements et dans des parcs et jardins (+54 par rapport à 2024),
- **190** dans les bois de Boulogne et Vincennes (+22),
- **200** dans les stations de métro et de RER de la RATP (+40),
- **168** dans les gares de la SNCF (-34),
- **52** dans des parkings (+29),
- **41** à des adresses de bailleurs sociaux (+39),
- **62** dans les hôpitaux de l'AP-HP (+29).

Ce résultat marque une hausse de 16 personnes par rapport à 2024 mais cette stabilité n'est qu'apparente. On observe sur le temps plus long une hausse significative par rapport aux années précédentes, +17% par rapport à l'édition de janvier 2023.

En complément, l'intervention volontariste de la Ville de Paris a permis la mise à l'abri de 696 personnes dans différents sites lui appartenant :

- **294 personnes en familles** réparties sur quatre sites
- **402 jeunes** répartis sur cinq sites

Enfin parce que ce résultat de la NDLS 2025 ne comptabilise pas les 340 jeunes occupant la Gaîté Lyrique depuis le mois de décembre qui, n'étant pas proprement en situation de rue, n'ont pas fait l'objet du décompte, bien que les conditions de vie au sein du bâtiment soient particulièrement précaires.

« L'augmentation du nombre de personnes sans-abri dans les rues parisiennes ces dernières années doit nous alarmer collectivement. Il y a urgence à rouvrir des places d'hébergement à Paris, alors que l'Etat envisage au contraire la baisse des crédits dévolus à cette politique dans son budget pour 2025.

La Ville de Paris continuera de proposer son aide à l'Etat pour l'aider à exercer sa compétence, comme elle le fait depuis plusieurs années en transformant des lieux municipaux en sites d'hébergement d'urgence temporaires. Cette mobilisation générale appelle la mobilisation de toutes les énergies. Je tiens ainsi à remercier chaleureusement les 4 000 volontaires qui ont participé à cette 8ème édition de la Nuit de la solidarité à Paris et dans 30 communes de la Métropole du Grand Paris. » déclare la Maire de Paris, Anne Hidalgo.

Pour cette édition 2025, les premières estimations font état de **768 personnes sans-abri décomptées dans les 30 communes de la Métropole du Grand Paris** ayant participé à l'opération. **Trois d'entre elles expérimentaient la méthode pour la première fois** : Chaville, Juvisy-sur-Orge et Montrouge.

Six personnes sur dix ont été rencontrées dans les rues des 30 communes, quatre sur dix dans des secteurs spécifiques : des campements et installations le long de l'autoroute A86 ; les salles d'attente de trois hôpitaux ; le secteur de la Défense ; des parkings souterrains privés couverts le soir de l'opération et des espaces communs de bailleurs sociaux ou de foyers...

- **Plus de 100 personnes ont été décomptées dans deux communes** : dans la commune nouvelle de Saint-Denis (203 personnes sans-abri, contre 197 en janvier 2024) et à Bobigny (167 personnes, dont 104 dans un campement de familles, contre 62 en 2024 où aucun campement de familles n'avait été décompté).
- **Entre 20 et 50 personnes sans-abri décomptées dans huit communes** : Pantin (45), Clichy-sous-Bois (38), Nanterre (33), Sevran (28), Courbevoie (27), Aubervilliers (25), Colombes (25), Saint-Ouen-sur-Seine (22).
- **Entre 10 et 20 personnes sans-abri décomptées dans six communes** : Rosny-sous-Bois (15), Montrouge (13), Issy-les-Moulineaux (13), Bondy (13), Le Kremlin-Bicêtre (11), Athis-Mons (10).
- **Dans douze communes, moins de 10 personnes ont été décomptées** : Rueil-Malmaison (8), Alfortville (8), Vincennes (6), Villejuif (6), Juvisy-sur-Orge (6), Gagny (6), Villetaneuse (4), Villeneuve-la-Garenne (4), Chaville (4), Sèvres (3), Les Lilas (3),

Le-Pré-Saint-Gervais (1). Aucune personne sans-abri n'a été rencontrée dans 2 communes : Romainville (comme en 2024) et Livry-Gargan (contre 5 en 2024).

« La Nuit de la Solidarité métropolitaine permet de *disposer de connaissances fines et actualisées des publics, de leurs besoins et de leurs attentes. Aussi, la Métropole du Grand Paris co-organise pour la quatrième année consécutive la Nuit de la Solidarité. Je salue l'engagement des 30 communes métropolitaines mobilisées, et de leurs maires, qui ont permis d'étendre le périmètre d'action de cette nouvelle édition à 336 secteurs. Au total, plus de 2 200 volontaires, citoyens et professionnels, et environ 120 associations se sont fédérés pour sillonner près d'un tiers du territoire métropolitain. Avec François Dechy, conseiller métropolitain délégué au développement, les maires et partenaires concernés, nous tirerons toutes les conclusions de cette action solidaire pour répondre aux difficultés rencontrées dans le Grand Paris, en lien avec l'ensemble des acteurs du schéma.* », ajoute Patrick Ollier, ancien ministre, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison.

La Métropole du Grand Paris, accompagnée par l'Apur, a une nouvelle fois coordonné cette démarche à l'échelle métropolitaine, mobilisant **30 communes, plus de 2 000 participants, volontaires et professionnels et 120 associations**. La Métropole du Grand Paris accompagne les communes volontaires dans l'organisation du décompte sur leurs secteurs, en mettant notamment à disposition un « Kit enquête » (dont le questionnaire des entretiens avec les personnes sans abri), en assurant la prise en charge financière de frais logistiques et matériels, ainsi que la mutualisation d'un socle commun en matière de communication.

« *Dans chaque ville, c'est le CCAS qui est à la manœuvre pour coordonner l'organisation de la Nuit de la Solidarité. Ils sont le premier et le dernier mètre des Solidarités, au plus près des situations de fragilité, dans cette Nuit comme au quotidien. Avec 350 000 personnes sans-domicile, dernier chiffre fourni par La Fondation pour le Logement des Défavorisés, nous atteignons un record. De même les 753 personnes mortes à la rue recensées en 2024 constituent un autre record. Le logement doit être une priorité absolue de l'État.* » ajoute Luc Carvounas, président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Contact Presse : presse@metropolegrandparis.fr

- Inès Mouloudj – 06 02 72 14 04
- Clara de Magalhaes – 06 28 18 57 65

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 130 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).